

# SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 05 DECEMBRE 2022

DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2022 – 34



## Objet : Exécution anticipée du Budget Primitif 2023 en Investissement

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France-Mobilités, réuni, le 05 Décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités,

Vu la délibération n°2022-01 et le ROB 2022,

Vu le Budget Primitif 2022 et l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2022, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Dans l'attente de la présentation du ROB 2023 et du vote du Budget Primitif 2023 planifiés au 1<sup>er</sup> trimestre 2023,

### DECIDE

- D'autoriser le Syndicat Hauts-de-France Mobilités à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à caractère annuel dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, étant entendu que les crédits de paiement sont égaux à la somme des crédits de paiement figurant dans les budgets correspondants.
- De mettre en œuvre cette décision jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023,

### AUTORISE

Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

Le Président,

  
Franck DHERSIN